

DE L'ÉDUCATION À LA FORMATION

Expériences ou pratiques innovantes et inclusives -
formation des enseignants, des professionnels, des familles

Athina Chatzigeorgiou

Ministère de l' Education Nationale, de la Recherche et des
Affaires Religieuses - Direction de l'Éducation Spéciale



Politique éducative pour les élèves handicapés et / ou ayant des besoins éducatifs spéciaux en Grèce

Le ministère de l' Education, de la Recherche et des Affaires religieuses fixe comme objectifs pour l'éducation pour tous les élèves grecs et en particulier les élèves handicapés et / ou ayant des besoins éducatifs spéciaux les suivants:

- améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation.
- améliorer l'égalité d'accès et la participation de tous les élèves au système éducatif.
- décrochage scolaire décroissant.
- promouvoir l'égalité et la cohésion sociale.

Politique éducative pour les élèves handicapés et / ou ayant des besoins éducatifs spéciaux en Grèce

Ces objectifs, conformément aux priorités éducatives de l'Union européenne, définissent le cadre dans lequel l'État promeut des politiques et des programmes d'éducation inclusive pour les élèves handicapés et / ou ayant des besoins éducatifs spéciaux.

- Les écoles d'éducation spécialisée continuent à offrir une éducation aux élèves gravement handicapés qui ne peuvent pas suivre le programme d'enseignement ordinaire.
- De plus en plus d'élèves handicapés et / ou ayant des besoins éducatifs spéciaux (y compris des élèves autistes) fréquentent l'école ordinaire avec le soutien approprié des enseignants spécialisés.

Cette approche, qui est une priorité clé du ministère de l'Éducation, exige:

- la création de cadres appropriés pour l'éducation et le soutien des enfants handicapés et / ou ayant des besoins éducatifs spéciaux (autisme inclus) soit dans le cadre de l'éducation ordinaire, soit dans les unités d'éducation spéciale existantes, avec pour objectif final de réduire l'exclusion et la marginalisation des élèves.
- la dotation avec du personnel d'enseignement et de soutien spécialisé, qui:
 - a) reconnaître et comprendre les caractéristiques particulières des enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux (autisme)
 - b) concevoir des programmes éducatifs individualisés et mettre en œuvre et évaluer des interventions éducatives

Centres de diagnostic différentiel et d'aide aux besoins éducatifs spéciaux (KEDDY)

L'évaluation des besoins éducatifs spéciaux de chaque enfant est menée par les KEDDY, qui sont des services décentralisés du Ministère de l'Education et appartiennent aux Directions Régionales de l'Education.

KEDDY aussi:

- suggérer le cadre scolaire approprié,
- surveiller les progrès de l'enfant et élaborer des plans éducatifs individualisés en coopération avec les enseignants de l'enfant et ses parents ou tuteurs
- proposer les aménagements ergonomiques nécessaires pour un meilleur accès et fréquentation de l'école,
- suggérer la mise en place de programmes d'éducation précoce en cas de besoin

Centres de diagnostic différentiel et d'aide aux besoins éducatifs spéciaux (KEDDY)

- suggérer le remplacement des examens écrits par des tests oraux pour les élèves qui fréquentent des écoles spéciales ou ceux qui ont des besoins éducatifs spéciaux qui fréquentent des écoles ordinaires. Ils suggèrent également des tests alternatifs et des pratiques d'évaluation pour les étudiants sourds, malentendants, aveugles, malvoyants et autistes.
- soutenir en permanence le personnel de l'école et les professionnels qui participent au processus éducatif et à la formation professionnelle
- organiser des programmes de conseil pour les parents et
- faire des suggestions aux services locaux concernant l'établissement, l'annulation, la mise à jour, la dégradation ou la fusion d'écoles spéciales et de classes inclusives et leur dotation en personnel.

Autres services

Les autres services qui évaluent les besoins éducatifs spéciaux des élèves sont:

- le Comité d'évaluation diagnostique et de soutien à l'éducation (EDEAY)
- les centres médico-pédagogiques (DPI) d'autres ministères

BONNES PRATIQUES

Pratiques inclusives innovantes mises en œuvre dans les écoles ordinaires



Bonnes pratiques - soutien aux élèves handicapés et / ou ayant des besoins éducatifs spéciaux dans les écoles ordinaires

Le soutien aux élèves handicapés et / ou aux ayant des besoins éducatifs spéciaux dans les écoles ordinaires se fait de la manière suivante:

A) En classe ordinaire, avec le soutien du professeur de classe qui met en œuvre un apprentissage différencié en fonction des besoins des élèves (élèves ayant de faibles difficultés d'apprentissage).

L'enseignant coopère avec les KEDDY, les conseillers scolaires et les conseillers pédagogiques pour l'éducation spéciale.

Les élèves handicapés et / ou ayant des besoins éducatifs spéciaux (à l'exception des difficultés d'apprentissage spéciales) sont répartis dans les classes du même grade, de sorte que pas plus d'un (1) n'assiste à la même classe. Si cela n'est pas possible, le nombre d'élèves de la classe peut être réduit de trois (3) élèves au maximum prévu (article L. 4452/2017, article 11).

Bonnes pratiques - soutien aux élèves handicapés et / ou besoins éducatifs spéciaux dans les écoles ordinaires

B) Dans la classe ordinaire avec un soutien parallèle individualisé, fourni par un enseignant de l'éducation spéciale (défini par le type et le degré des besoins éducatifs spéciaux des élèves).

- Plus généralement, un accompagnement / co-éducation parallèle est proposé aux élèves:
 - qui peuvent, avec un soutien individuel approprié, suivre le programme scolaire.
 - avec des besoins éducatifs spéciaux plus sévères quand il n'y a pas d'autre cadre d'éducation spéciale (école spéciale, classe d'inclusion) ou
 - quand un soutien parallèle devient nécessaire - basé sur le rapport de KEDDY - en raison des besoins éducatifs spéciaux des élèves.

Bonnes pratiques - soutien aux élèves handicapés et / ou besoins éducatifs spéciaux dans les écoles ordinaires

C) Dans des classes inclusives spécialement organisées et dotées d'un personnel approprié dans les écoles générales et professionnelles ordinaires, avec des enseignants spécialisés

- Les classes inclusives offrent deux types de programmes éducatifs:
 - programme commun et spécialisé (Matériels pédagogiques adaptés) jusqu'à 15 heures par semaine.
 - une équipe spécialisée ou un programme personnalisé d'horaires prolongés pour les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux plus sévères. Le programme spécialisé peut être indépendant du programme commun, en fonction des besoins des élèves.

Support parallèle

- Le soutien parallèle est le moyen fondamental de soutenir les élèves autistes fréquentant l'école ordinaire.
- Les élèves qui peuvent participer au programme d'études général sont généralement de haute fonctionnalité.
- Il s'agit d'un programme de soutien éducatif spécialisé pour l'inclusion d'élèves handicapés ou ayant des besoins éducatifs spéciaux, co-financé par l'Union européenne et l'État dans le cadre du programme opérationnel «Développement des ressources humaines - Apprentissage tout au long de la vie»
- Les élèves sont soutenus par des enseignants ayant les qualifications formelles en éducation spéciale.

Support parallèle

En particulier:

Dans l'enseignement secondaire ordinaire, un soutien parallèle est assuré par des professeurs de langue et de mathématique ayant les qualifications appropriées en éducation spéciale pour une partie ou la totalité des heures d'enseignement.

Support parallèle pour chaque étudiant:

- est suggéré par le KEDDY local, qui détermine les heures de support selon le cas
- est renouvelé chaque année par le ministère de l' Education, accompagné des pièces justificatives nécessaires.

Devoirs des enseignants de soutien parallèle (Décision ministérielle 29922 / C6 / 08-03-2007)

1. Les enseignants du Soutien parallèle sont informés par le directeur de l'école des besoins de l'élève pour lesquels un soutien parallèle a été approuvé suite à la suggestion pertinente du KEDDY.
2. Ils évaluent les capacités éducatives de l'élève et préparent un plan éducatif individualisé en coopération avec le KEDDY et le conseiller scolaire spécialisé. Pour le mettre en œuvre, ils coopèrent avec le directeur de l'école et les enseignants de la classe ordinaire pour résoudre les problèmes de chaque élève dans tous les aspects.
3. Ils mettent en œuvre le plan éducatif individualisé dans et hors de la salle de classe et sont responsables de toutes les activités dans la vie scolaire (visites, événements, etc.) auxquelles l'élève participe. De cette manière, ils soutiennent les élèves autistes non seulement dans les cours mais surtout dans le besoin de développer leurs compétences sociales.

Devoirs des enseignants de soutien parallèle (Décision ministérielle 29922 / C6 / 08-03-2007)

4. Ils coopèrent avec le Conseiller d'éducation spéciale et le KEDDY local pour élaborer le programme de soutien parallèle en fonction des besoins éducatifs de l'élève et des possibilités d'inclusion dans sa classe ou dans le cas d'élèves ayant des difficultés et des problèmes particuliers.
5. Ils préparent un programme éducatif hebdomadaire individualisé de soutien de l'élève et le soumettent en trois exemplaires au conseiller scolaire en éducation spéciale qui en surveille la mise en œuvre et au directeur de l'éducation.

Éducation inclusive

- Selon la loi 4386/2016 (article 82, § 5),
 - l'objectif des classes inclusives est de créer un environnement scolaire totalement inclusif pour les élèves handicapés et / ou ayant des besoins éducatifs spéciaux grâce à des interventions et des programmes éducatifs spéciaux.
 - Les enfants atteints d'autisme peuvent suivre des cours d'intégration dans les écoles générales et professionnelles ordinaires, lorsqu'ils ne bénéficient pas d'un soutien parallèle.
 - Les élèves sont soutenus dans l'environnement de la salle de classe par le professeur d'inclusion en coopération avec l'enseignant de classe. Ils mettent en œuvre des activités d'apprentissage différenciées et apportent des adaptations appropriées au matériel pédagogique fourni à l'élève et à l'environnement éducatif.

Éducation inclusive

- L'intervention éducative a lieu dans l'environnement de classe d'inclusion par l'enseignant d'inclusion, si imposé par les besoins éducatifs particuliers de l'élève.
 - Le but ultime reste à soutenir l'élève dans l'avenir dans l'environnement de la classe ordinaire.

Devoirs des enseignants de l' éducation inclusive (Décision ministérielle 29922 / C6 / 08-03-2007)

1. Les enseignants de la classe inclusive évaluent les besoins éducatifs spéciaux des élèves, sur la base des propositions soumises par les enseignants du cours ordinaire.
2. Ils informent les parents ou les tuteurs de l'élève sur les procédures à suivre pour soutenir l'enfant dans la classe d'inclusion.
3. Ils coopèrent avec l'enseignant de classe ordinaire pour établir des liens entre le programme général et le programme spécialisé, en termes de contenu et de mise en œuvre (co-enseignement).
4. Ils renforcent l'adaptation des élèves des classes d'inclusion dans le milieu scolaire, en organisant leur participation à des groupes de travail et à d'autres activités de la vie scolaire.
5. Ils mettent régulièrement à jour le dossier personnel de l'élève, qui est conservé dans un lieu sûr sous la responsabilité du directeur de l'école.

Devoirs des enseignants de l' éducation inclusive (Décision ministérielle 29922 / C6 / 08-03-2007)

6. Ils informent et conseillent les membres de la communauté scolaire sur les questions d'éducation spéciale et coopèrent avec les Conseillers scolaires d'éducation spéciale de leur région et le personnel du KEDDY local.
7. Ils soumettent à l'approbation du conseiller scolaire en éducation spéciale l'horaire hebdomadaire du programme des classes d'inclusion et le rapport annuel.
8. Ils offrent leurs services aux élèves d'une école voisine lorsqu'ils ont besoin d'un soutien parallèle, après la suggestion du conseiller en éducation spéciale.

Les classes inclusives de l'enseignement secondaire sont dotées, ainsi que d'un soutien parallèle, de professeurs de langue, de mathématique et de sciences possédant les qualifications appropriées en éducation spéciale.

Comités d'évaluation et de soutien pédagogique

- Les Comités fonctionnent dans les écoles ordinaires dans le cadre du Réseau Scolaire Local d'éducation et de soutien qui est une unité d'écoles publiques et privées conventionnelles d'une zone soutenue par l'école spéciale locale.
 - visent la coopération et l'autonomisation des unités scolaires, l'inclusion des élèves handicapés et des besoins éducatifs spéciaux et le soutien des classes inclusives, du soutien parallèle individuel et des frais de scolarité à domicile (loi 4115/2013).
- Les EDEAYs sont:
 - une comite composée du directeur de l'unité scolaire, d'un éducateur spécialisé, d'un psychologue et d'un travailleur social visant le diagnostic, l'évaluation pédagogique et le soutien aux besoins éducatifs spéciaux des élèves (loi 4115/2013),
 - évaluer les obstacles éducatifs et les besoins éducatifs spéciaux des élèves,
 - réaliser des programmes d'apprentissage différenciés en coopération avec l'enseignant de la classe ordinaire

Comités d'évaluation et de soutien pédagogique

- - Faire face aux difficultés des élèves à utiliser les ressources disponibles à l'école, à la maison ou dans la communauté locale
 - - surveiller la mise en œuvre du plan éducatif individualisé et développer des programmes d'intervention précoce en matière d'éducation
 - - orienter les élèves vers les KEDDY à diagnostiquer au cas où ils auraient des difficultés d'apprentissage, de comportement ou d'inclusion scolaire malgré le soutien de l'unité scolaire.
-
- ✓ En cas d'indication évidente de problèmes de santé mentale, de maltraitance ou de négligence parentale, les EDEAY coopèrent avec les services publics médicaux ou mentaux locaux et les autorités judiciaires.

Examens panhelléniques pour les élèves autistes en vue de leur entrée dans l'enseignement supérieur

- Selon les circulaires du ministère de l'Éducation concernant les examens panhelléniques pour les élèves handicapés et / ou les besoins éducatifs spéciaux:
 - les élèves atteints de troubles du spectre autistique sont examinés par écrit ou oralement, selon la façon dont il est indiqué dans le rapport KEDDY ou IPD.
 - au cours de l'examen de trois heures pour chaque leçon, s'il est examiné oralement, les élèves autistes sont autorisés à avoir:
 - les routines qu'ils veulent, à condition qu'ils ne soient pas contraires aux règlements d'examen (par exemple pour avoir un objet spécifique sur leur bureau) ou
 - d'autres procédures spécifiques qui les aident à maximiser leur performance (par exemple, demander à se tenir debout).

Examens panhelléniques pour les élèves autistes en vue de leur entrée dans l'enseignement supérieur

- Les examinateurs prennent toutes les mesures possibles pour réduire les bruits ou les changements d'éclairage dans la salle de classe qui rendent difficile la concentration des élèves autistes.
- Ils adressent des questions courtes et spécifiques aux élèves, leur donnant du temps pour répondre.
- Pendant l'examen, les élèves autistes ont le droit d'être accompagnés par le professeur de soutien parallèle. Les enseignants de soutien parallèle n'interviennent pas, n'expliquent pas et n'aident pas l'élève mais ils peuvent le soutenir avec les suggestions non-verbales et les indices visuels qu'ils ont établis afin de réaliser la coopération.

QUALIFICATIONS ET FORMATION DES ENSEIGNANTS



Formation des enseignants en Education Spéciale

- Les enseignants qui travaillent dans des collèges spéciales, des classes de soutien parallèles ou des classes inclusives doivent avoir des qualifications en éducation spécialisée prouvées par:
 - Doctorat en éducation spéciale ou en psychologie scolaire
 - Études post-universitaires en éducation spéciale ou en psychologie scolaire
 - Baccalauréat avec au moins cinq années d'expérience avérée dans les unités d'éducation spéciale.
 - En particulier pour les enseignants d'éducation physique, ils sont considérés comme qualifiés dans l'éducation spéciale si leur spécialité principale dans leurs études de baccalauréat est pertinente avec l'éducation spéciale.

L'éducation des enseignants

La spécialisation des enseignants dans l'enseignement secondaire spécial se fait par:

- Recherche aux études doctorales et postdoctorales en autisme (niveau recherche)
- Programmes d'études post-universitaires dans les départements universitaires avec des unités thématiques sur l'autisme (niveau théorique et pratique).
- Des programmes annuels de formation d'au moins 400 heures ou d'autres programmes de formation en éducation spéciale dispensés par des départements universitaires et d'autres organismes reconnus par le ministère de l'Éducation (niveau théorique et pratique).

La formation des enseignants à l'éducation spéciale assurée par l'Etat

- Les enseignants ordinaires qui travaillent dans des unités d'éducation spéciale et les enseignants du soutien parallèle sans formation ni spécialisation en éducation spécialisée sont formés par l'État.
- L'Institut de la Politique Educative a la responsabilité et la coordination de cette formation en coopération avec les KEDDY. Le contenu est directement lié aux principes de l'éducation inclusive et de l'apprentissage différencié dans le contexte de la Convention internationale des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (2006).

La formation des enseignants en éducation spéciale dispensée par d'autres institutions

La formation des enseignants de l'enseignement ordinaire et spéciale est également organisée par:

les centres régionaux de formation (PEK) dans tout le pays.

les conseillers en éducation spécialisée qui organisent des séminaires de formation dans la région de leur devoir.

Écoles d'éducation spéciale pour les élèves autistes

D'autres organismes publics et privés.

- Les enseignants sont informés par des sites Web et des plateformes d'apprentissage en ligne sur les questions liées à l'autisme.

SOUTIEN AUX
FAMILLES ET
FORMATION



Soutien aux familles et formation

Le soutien et la formation des familles ont une signification cruciale pour que les interventions mises en œuvre sur les élèves autistes soient efficaces.

En Grèce, les familles sont soutenues de la manière suivante:

- Les KEDDY ont la possibilité d'organiser des programmes de formation pour les parents ou les tuteurs des élèves handicapés et / ou des besoins éducatifs spéciaux sur une base constante.
- Les enseignants des écoles spéciales donnent des directives aux parents sur l'éducation à la maison et suggèrent des activités de loisirs pour les élèves.

Soutien aux familles et formation

- Le personnel de l'éducation spécialisée qui travaille dans des unités scolaires spéciales soutient les familles avec des enfants autistes de la façon suivante:
- 1. Les psychologues fournissent un soutien psychologique à la famille sur les questions suivantes:
 - a) des informations sur le handicap et les méthodes d'intervention.
 - b) l'éducation parent-enfant
 - c) des conseils sur le soutien émotionnel
 - d) des conseils sur la nécessité d'interventions médicales, psychothérapeutiques et de méthodes de réadaptation supplémentaires.

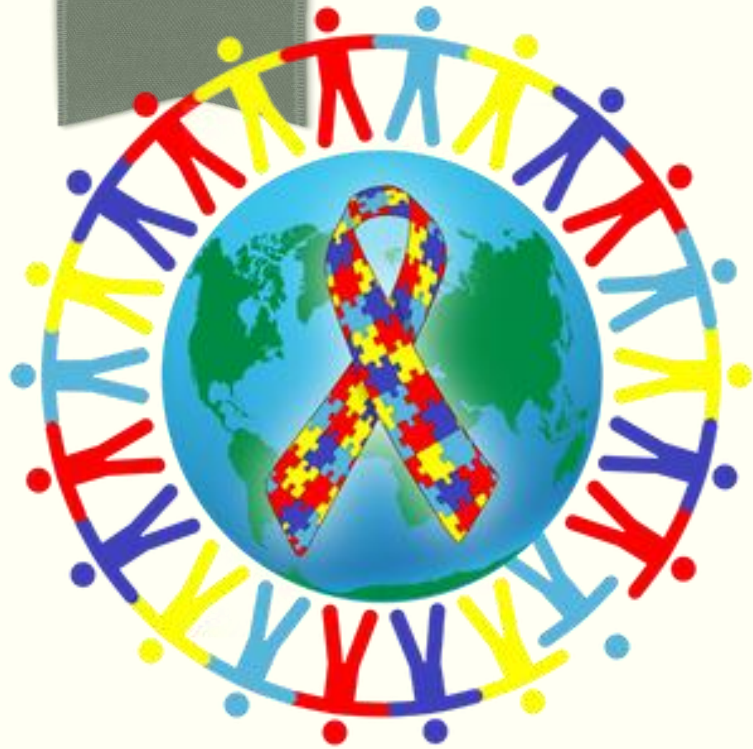
Soutien aux familles et formation

2. Social workers

- a) sont le lien entre la famille, l'école et les autres institutions et services sociaux qui s'occupent de l'enfant, de la famille et de leurs besoins.
- b) travailler avec la famille (parents, frères et sœurs, famille élargie) vers une attitude positive vis-à-vis du handicap de l'élève, en améliorant la qualité de la vie quotidienne et en traitant des problèmes de nature personnelle ou sociale.
- c) organiser des réunions de parents en collaboration avec le directeur et d'autres membres du personnel de l'école et informer les familles des avantages auxquels elles ont droit. Si nécessaire, ils accompagnent les parents dans diverses institutions.
- d) avoir la possibilité de faire des visites planifiées aux familles.

Soutien aux familles et formation

- 3. Les orthophonistes donnent aux parents des directives sur la façon de gérer les problèmes de communication, de parole et de langue de leur enfant.
- 4. Les physiothérapeutes informent la famille sur le développement de l'élève et suggèrent, en collaboration avec les ergothérapeutes, tout aménagement ergonomique nécessaire.
- 5. Les ergothérapeutes collaborent avec les parents sur les questions de la vie quotidienne pour les élèves.
 - Les psychologues scolaires spécialisés et les travailleurs sociaux peuvent également soutenir les familles des écoles ordinaires qui font partie du réseau scolaire local de l'éducation et du soutien
 - Enfin, les familles avec enfants autistes sont également soutenues et formées par les associations de parents tuteurs et les amis des personnes autistes.



THANK YOU
FOR YOUR ATTENTION
ANY QUESTIONS...?